

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 1<sup>er</sup> février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, Mme Sandra BABLIN, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Sylvain COCQ, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Ewa VIVIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Paul DRON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur André GUILLOU à Monsieur André KUCHCINSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

La requalification du foncier libéré par Française de Mécanique en cœur du Parc des industries Artois-Flandres a été initiée en Septembre 2021 avec la réalisation anticipée des réseaux structurants de la bande ouest. Ces premiers travaux se sont achevés en décembre 2021 et ont été suivis par les travaux de création de la nouvelle Avenue de Paris et la viabilisation de plus de 10ha de foncier à vocation industrielle. Ces travaux ont été piloté dans le cadre du premier marché subséquent de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre confié au groupement EGIS, KVDS et Auddice Biodiversité en mars 2020.

La 2<sup>ème</sup> phase de l'opération de requalification de la bande ouest, à savoir l'aménagement des emprises du pôle de vie et la renaturation de l'étang de pêche, est l'objet du marché de maîtrise d'œuvre subséquent n°2 notifié au groupement le 30 mars 2023. La programmation de cette nouvelle phase de l'opération inclus :

- La création d'une nouvelle voirie permettant la viabilisation du lot réservé au futur bâtiment du pôle de vie et deux nouvelles parcelles. Elle permettra également de donner un nouvel accès au site du karting.
- La création d'un parking d'une centaine de places pour les besoins du pôle de vie

Convocation adressée aux  
délégués le :

1<sup>er</sup> février 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 31
- Votants : 42

Délibération

mise en ligne le :

15 février 2024

Délibération certifiée  
exécutoire le :

15 février 2024

7 –

**TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DU  
POLE DE VIE :  
LANCEMENT DES  
MARCHES DE  
TRAVAUX**

- La préparation du terrain pour la future construction du bâtiment.
- L'étanchéification et la renaturation de l'étang de pêche et ses abords
- La création d'un parcours sportifs et de nouveaux aménagements paysagers le long du fossé à plaques.

Ces travaux seront divisés en 4 lots distincts :

- Lot 1 : Terrassements et VRD
- Lot 2 : Eclairage
- Lot 3 : Mobilier et espaces verts
- Lot 4 : Pontons et platelages bois

Au vu de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, il est maintenant nécessaire de lancer un appel d'offres pour ces travaux d'aménagement.

Considérant que ces travaux ont été estimés à 3 304 664.41€ (hors aléas) par la maîtrise d'œuvre.

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les marchés avec les entreprises ou les groupements qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses.
- **Autorise** le Président à signer les avenants au futur marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

  
André KUCHCINSKI